

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2009

COMPTE RENDU

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Une minute de silence est observée en mémoire de Madame Alice DELSERAY, ancienne Conseillère Municipale récemment décédée.

ORDRE DU JOUR

1) ACQUISITIONS DE TERRAINS

Madame AUGUIN rapporteur.

Le premier terrain à acquérir est cadastré M 1262p et 1263 lieudit « La Ville » d'une superficie de 2 050 m² dans les conditions fixées par le service du Domaine soit 412 275, 50 €. Une subvention de 149 920 € est demandée au Conseil Régional PACA.

Monsieur le Maire précise que ce terrain permettra la création d'un parking public.

Accord unanime du Conseil pour cette acquisition.

Le second terrain à acquérir est cadastré G 295 lieudit « Saint Jaume Sud » d'une superficie de 210 m² aux conditions du Domaine à savoir 2 100 €.

Monsieur le Maire précise que ce délaissé de terrain permettra d'y entreposer les containers à ordures ménagères.

Accord unanime du Conseil Municipal.

2) VENTES DE TERRAINS

Monsieur GROUILLER rapporteur.

Après une longue procédure, la Commune a récupéré des biens vacants et sans maître. Il est proposé de les vendre aux conditions du Domaine à des propriétaires riverains qui en ont fait la demande, à savoir :

- M 625 lieudit « La Ville » d'une superficie de 43 m² pour 23 220 € à Monsieur et Madame DUPRE. Accord unanime du Conseil.

- G 497 et 522 lieudit « Bélinarde » d'une superficie totale de 9 915 m² à Monsieur AYRAULT Tanguy pour 11 900 €. Accord unanime du Conseil.

Par ailleurs, toujours aux conditions du Domaine, il est proposé de vendre à Monsieur MICALLEF Guy un délaissé de terrain cadastré M 883p – 884 – 885 lieudit « La Ville » d'une superficie de 62 m² au prix de 620 €.

Monsieur le Maire précise que ce terrain bien qu'en zone UA est de facto inconstructible, ce qui explique sa faible valeur.

Accord unanime du Conseil Municipal.

3) POLITIQUE DE L'HABITAT : ACCESSION A LA PROPRIETE ET LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Madame VIGNAL, rapporteur, présente l'ensemble du projet qui consiste en la réalisation sur le terrain haut du quartier Saint Lazare (ex terrain Ferrari) d'un lotissement de 10 à 12 lots. Pour réaliser ce programme, il conviendrait de vendre à la coopérative AZUR HABITAT le terrain au prix de 300 000 €.

Par ailleurs sur le terrain restant à « Ferray Redonne », une quinzaine de logements sociaux seraient réalisés par la S. A. PROLETAZUR moyennant la signature d'un bail emphytéotique.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une délibération de principe. Cette opération ne se réalisera que si la Commune dispose du quota préfectoral pour l'attribution des logements.

Avec cette délibération de principe, l'opérateur pourra engager les études nécessaires à cette opération.

Sous la précédente municipalité, la construction se faisait sur le terrain de boules.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte le principe de ce programme.

4) CREATIONS D'EMPLOIS

Monsieur PERRIN rapporteur.

Il est proposé la création de cinq emplois saisonniers supplémentaires d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Pour la Police Municipale, il est proposé la création de deux emplois supplémentaires de gardien. L'effectif serait ainsi porté à huit. Le premier recrutement est prévu pour le 1^{er} juillet. Actuellement, la Police Municipale sort 3 soirs par semaine pendant 4 heures. Depuis le début de l'année 48 patrouilles de nuit ont été effectuées, ce qui a permis plusieurs interpellations.

Accord unanime du Conseil Municipal.

5) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. BARET, rapporteur. Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Sportive du Collège de Lorgues (complément) : 240 €
- Vivre l'Histoire Lorguaise : 1 500 €
- Lorgues Animation Vidéo : 1 500 €
- Les Archers Lorguais : 1 200 €

Monsieur le Maire précise que la subvention de Lorgues Animation Vidéo a été majorée exceptionnellement de 500 € pour une acquisition de matériel.

Accord unanime du Conseil Municipal.

6) SYNDICAT D'INITIATIVE : MISE A DISPOSITION GRATUITE DU DOMAINE PUBLIC

Madame CARRE rapporteur.

Monsieur le Maire précise que cette mise à disposition est ponctuelle. Le Syndicat d'Initiative pourra encaisser une participation. Il ne s'agit en aucun cas de produits fiscaux.

Accord unanime du Conseil Municipal.

7) MARCHE DE MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION DE LA POLICE MUNICIPALE : AVENANT N° 1

Monsieur PERRIN rapporteur.

Les surfaces traitées ont augmenté. Le Bureau d'Etudes augmente ses honoraires de 650 € H. T. Monsieur le Maire précise que le premier projet n'avait pas été validé par l'Architecte des Bâtiments de France. Le projet actuel comporte l'aménagement de l'ensemble de la Place Trussy. Son coût passe de 350 000 € à 700 000 €.

Monsieur le Maire informe également qu'à compter du 1^{er} juillet, le marché forain occupera la Place Trussy.

8) JURY DE CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE : MODALITES D'INDEMNISATION

Madame MANGIN rapporteur.

Il est proposé d'indemniser les maîtres d'œuvre membres du jury à hauteur de 450 € T. T. C. par demi-journée de séance.

Monsieur le Maire : Nous en sommes au stade d'élaboration du cahier des charges. La Commission extra municipale sera réunie.

Accord unanime du Conseil pour le montant de l'indemnité.

9) POUVOIRS DU MAIRE : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. KHATCHIKAIN, rapporteur.

L'article 10 de la loi n° 2009-179 du 17 février 2009 a modifié l'article 4 de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. La délégation du Conseil Municipal au Maire est étendue pour l'ensemble des marchés.

10) REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMANDE PUBLIQUE

M. MENET rapporteur.

La modification du règlement découle de la délibération précédente.

11) SYMIELECVAR : MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur CHEVALLEREAU rapporteur.

Suite à la réunion du comité syndical en date du 27 janvier 2009, le syndicat voit ses compétences augmenter, dans trois domaines :

- Production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques
- Organisation de la distribution publique du gaz
- Communications électroniques.

Afin de tenir compte de ces nouvelles compétences, le nom du SYMIELECVAR est modifié en : Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var.

Accord unanime du Conseil Municipal.

12) APPELLATION DE LA PLACE NEUVE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance précédente avait décidé de donner le nom de Christian DELSERAY au parvis de la Collégiale. La communauté religieuse préférant réserver le parvis à une personnalité ecclésiastique.

Monsieur le Maire a proposé à la famille que le nom de Christian DELSERAY soit associé à la place Neuve. La famille, très touchée, a accepté cette proposition.

Monsieur BROUSSARD est d'accord avec cette proposition et souhaite y associer Alice DELSERAY. Il propose de souligner le rôle de Christian DELSERAY dans la « défense » du patrimoine provençal.

Monsieur le Maire est d'accord pour que la Place Neuve porte le nom de « Alice et Christian DELSERAY ».

Accord unanime du Conseil Municipal.

13) QUESTIONS DIVERSES

a- Convention d'utilisation de locaux scolaires

Madame GRANADO rapporteur.

Dans le cadre des ses activités, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement souhaite utiliser le petit gymnase jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Une convention définitive sera signée par la suite.

Accord unanime du Conseil Municipal.

b- Accueil de Loisirs Sans Hébergement : Accueil des 6-12 ans

Madame REMY rapporteur.

Après les 3-6 ans, il conviendrait de transférer en juillet et août l'accueil des 6-12 ans à l'école primaire Zola.

Accord unanime du Conseil Municipal.

c- Divers

Madame GRANADO informe le Conseil du recrutement de 2 contrats aidés à durée déterminée :

- Un pour le relais-jeune
- Un pour le pôle multimédia.

Monsieur le Maire informe que le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur a voté une subvention de 10 000 € à la Commune pour l'opération façades. Le doublement de l'aide communale est donc pris en charge par le Conseil Régional.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.